

République Française  
Département LOIRET  
Commune de Villemurlin



# COMPTE RENDU

## DE SÉANCE DU

### 18 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villemurlin, s'est réuni en la Salle de réunions, sous la présidence de Monsieur Damien DEGREMONT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11 août 2025.

#### **Présents :**

Monsieur DEGREMONT Damien, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Mesdames et Messieurs : ROGER Christophe, PORET Patrick, SOUILLET Sébastien, THIBAUT Franck, KOWALZYK Matthieu, ROLET Florent, GUILLEN Alain et PINSARD Cécile.

#### **Excusés :**

Mesdames et Monsieur : RICHARD Sarah (Maire), PLÉ Prescilla, DUBOIS Arnaud et MENEAU Aurélie.

Madame RICHARD Sarah a donné pouvoir à Monsieur DEGREMONT Damien,  
Monsieur DUBOIS Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THIBAUT Franck,  
Madame MENEAU Aurélie a donné pouvoir à Monsieur SOUILLET Sébastien,

#### **Absents :**

Monsieur CASSIER Jean et Madame BOILLET Brigitte.

#### **Nombre de membres**

Afférents au Conseil Municipal : 15

Présents : 9

**Date de la convocation** : 11/08/2025

**Date d'affichage** : 11/08/2025

#### **Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en PRÉFECTURE DU LOIRET le : 20/08/2025

Et publication ou notification du : 20/08/2025

#### **A été nommé secrétaire :**

Monsieur PORET Patrick.

#### **Objet(s) des délibérations :**

*3 points ajouter et 5 points supprimés à l'ordre du jour :*

## SOMMAIRE

- ~~Approbation du procès-verbal des séances précédentes,~~
- Actualisation du tableau du Conseil Municipal,
- Maintien du poste de 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire,
- Création et maintien d'emplois ainsi que modification du tableau des effectifs,
- Budget de la Commune :
  - ~~Décisions modificatives Budget supplémentaire,~~
  - Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables,
- Budget de l'eau :
  - ~~Décisions modificatives Budget supplémentaire,~~
  - Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables,
- Budget de l'assainissement :
  - ~~Décisions modificatives Budget supplémentaire,~~
  - Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables,
- BAR RESTAURANT : demande d'aide exceptionnelle,
- Demande de subvention au titre des fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully pour les travaux de réfection de bâtiments publics,
- Demande de subvention au titre des fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully pour les travaux de construction des infrastructures d'accueil de la fibre optique (poteaux ou enfouissement),
- ~~Modification de la demande de subvention au titre des fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully pour les travaux de réfection de voirie,~~
- Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) Télécom 2025,
- Questions et informations diverses.

### D2025-08-01 – ACTUALISATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 2 juillet 2025, Madame la Préfète du Loiret a accepté la démission de Madame BOILLET Brigitte de ses fonctions de 4<sup>ème</sup> adjointe au Maire de la Commune. Cette décision n'affecte pas son mandat de conseillère municipale.

Comme le prévoit le Code Générale des Collectivités territoriales, il y a lieu d'actualiser au 2 juillet 2025, le tableau du Conseil Municipal.

Le tableau du Conseil Municipal est donc modifié :

DÉPARTEMENT

LOIRET

ARRONDISSEMENT

ORLÉANS

COMMUNE :

**VILLEMURLIN**Communes de moins  
de 1 000 habitants

Effectif légal du conseil municipal

15

**TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-1 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints. Est également adressée au préfet dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	Mme	RICHARD Sarah .....	23/11/1971	23/05/2020	13
Premier adjoint	M.	DEGRÉMONT Damien .....	19/11/1978	23/05/2020	13
2 <sup>ème</sup> adjoint	M.	ROGER Christophe .....	03/01/1968	23/05/2020	13
3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	PORET Patrick .....	08/01/1963	23/09/2024	8
Conseillère Municipale	Mme	PLE Prescilla .....	20/05/1992	15/03/2020	144
Conseiller Municipal	M.	CASSIER Jean .....	24/12/1949	15/03/2020	143
Conseiller Municipal	M.	SOUILLET Sébastien .....	14/09/1980	15/03/2020	141
Conseiller Municipal	M.	THIBAUT Franck .....	12/08/1971	15/03/2020	140
Conseiller Municipal	M.	KOWALZYK Matthieu .....	11/12/1980	15/03/2020	140
Conseiller Municipal	M.	ROLET Florent .....	12/08/1971	17/11/2024	104
Conseillère Municipale	Mme	BOILLET Brigitte .....	10/01/1972	17/11/2024	103
Conseiller Municipal	M.	GUILLEN Alain .....	26/07/1960	17/11/2024	102
Conseiller Municipal	M.	DUBOIS Arnaud .....	11/09/1969	17/11/2024	101
Conseillère Municipale	Mme	MENEAU Aurélie .....	30/03/1985	17/11/2024	98
Conseillère Municipale	Mme	PINSARD Cécile .....	30/06/1979	24/11/2024	67

**D2025-08-02 – MAINTIEN DU POSTE DE 4<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE**Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-1, L. 2122-2, L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-2, L. 2122-10 et L. 2122-15,

Vu que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 4 adjoints au Maire au maximum.

Vu la délibération n° D2025-02-02 du 5 février 2025 nécessitant l'élection du quatrième Adjoint au Maire et déterminant le nombre d'Adjoints, la commune dispose, à ce jour, de quatre postes d'adjoint.

Considérant la mise à jour du tableau du Conseil Municipal suite à la démission du poste de 4<sup>ème</sup> adjointe au Maire de Madame BOILLET Brigitte, le Conseil Municipal est sollicité sur la nécessité de maintenir le poste de 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de ne pas maintenir le 4<sup>ème</sup> poste d'adjoint au Maire.

### **D2025-08-03 – CRÉATION ET MAINTIENS D'EMPLOIS AINSI QUE MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération N° D2025-09-06 du 23 septembre 2024 modifiant le tableau des emplois du personnel communal au 23 septembre 2024,

Vu l'arrêté de Madame le Maire N°AP-2024-016 du 21 juin 2024 portant sur les Lignes Directrices de Gestion (LDG) définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion des parcours professionnels,

Considérant la nécessité de créer des emplois permanents pour l'avancement de grade et la promotion interne des agents remplissant les conditions d'accès,

Considérant la nécessité de maintenir les emplois conformément aux dispositions de l'article L.332-13 du Code Général de la fonction publique et du décret n°88-145 du 15 février 1988, pour les contrats de droit public d'Adjoint Technique Territorial.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal, qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 :

- La création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet soit 35 / 35 h,

- Le maintien des emplois d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet de 20 / 35 h,
- Le maintien de l'emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet 35 / 35 h,
- Le maintien des emplois d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet soit 10 / 35 h,
- Le maintien de l'emploi d'Adjoint d'animation Territorial à temps non complet soit 5,25 / 35 h,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de créer un emploi
  - o d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet 35 / 35 h,
- **MAINTIEN** pour l'année 2026 :
  - o les deux emplois d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet de 20 / 35 h,
  - o l'emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet 35 / 35 h,
  - o l'emploi d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet soit 10 / 35 h,
  - o l'emploi d'Adjoint d'animation Territorial à temps non complet soit 5,25 / 35 h,
- o
- **MODIFIE** le tableau des effectifs ci-après.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois, au budget de la Commune au chapitre 012.

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/09/2025**

Grades ou emplois <sup>(1)</sup>	Catégories <sup>(2)</sup>	Emplois budgétaires <sup>(3)</sup>		Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETPT <sup>(4)</sup>	
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet <sup>(5)</sup>	Agents titulaires	Agents contractuels
<b>Filière administrative</b>					
Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		1	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C		1 à 10 h		
Adjoint administratif territorial	C		1 à 10 h		0,29
<b>Filière technique</b>					
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1		1	
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1 à 7,25 h	1,21	
Adjoint technique Territorial	C	1	2 à 20 h	1	1,14
<b>Filière animation</b>					
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	C		1 à 7,88 h	0,23	
Adjoint d'animation Territorial	C		1 à 5,25 h		0,15
<b>TOTAL</b>				<b>4,44</b>	<b>1,58</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>				<b>6,02</b>	

**Légende :**

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

<sup>(2)</sup> les catégories sont A, B et C.

<sup>(3)</sup> Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité ; les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi

<sup>(4)</sup> ETPT : Équivalent temps plein annuel travaillé. Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année. Ex : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80%, présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois) correspond à 0,4 ETPT (0,8 x 6/12)

<sup>(5)</sup> heures hebdomadaires sur 35 heures semaine.

**D2025-08-04 – BUDGET DE LA COMMUNE : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° D2025-06-06 du 25/06/2025 concernant l'affectation définitive des résultats de clôture 2024 à l'exercice 2025 et précise que certains crédits sont insuffisants par rapport aux prévisions et propose de voter le Budget Supplémentaire suivant :

**En section de fonctionnement :**
**RECETTES :**

Chapitre/ Comptes	Intitulés	BP 2025	Budget Supplémentaire	Total
<b>002</b>	<b>Excédent reporté</b>	<b>4 562,98 €</b>	<b>25 637,43 €</b>	<b>30 200,41 €</b>
002	Excédent reporté	4 562,98 €	25 637,43 €	30 200,41 €
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>5 699,12 €</b>	<b>10 699,12 €</b>
6419	Remboursement rémunérations du personnel	5 000,00 €	5 699,12 €	10 699,12 €
<b>70</b>	<b>VENTES DE PRODUITS</b>	<b>43 340,00 €</b>	<b>1 104,22 €</b>	<b>44 444,22 €</b>
...	...			
708421	Mise à dispo personnel facturé BA/régies non dotés perso, morale	31 000,00 €	1 104,22 €	32 104,22 €
...	...			
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>74 180,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>74 180,00 €</b>
<b>731</b>	<b>Fiscalité locale</b>	<b>333 321,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>333 321,00 €</b>
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>60 646,95 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>61 646,95 €</b>
...	...			
74751	Participations GFP de rattachement (Aide culturelle CC)	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
...	...			
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>39 000,00 €</b>	<b>-5 637,43 €</b>	<b>33 362,57 €</b>
752	Revenus des immeubles	39 000,00 €	-5 637,43 €	33 362,57 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>560 050,93 €</b>	<b>27 803,34 €</b>	<b>587 854,27 €</b>

**DÉPENSES :**

Chapitre/ Comptes	Intitulés	BP 2025	Budget Supplémentaire	Total
<b>011</b>	<b>CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL</b>	<b>142 960,00 €</b>	<b>334,22 €</b>	<b>143 294,22 €</b>
60612	Énergie – Électricité	32 000,00 €	334,22 €	32 334,22 €
...	...			
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS</b>	<b>194 400,00 €</b>	<b>12 264,00 €</b>	<b>206 664,00 €</b>
6218	Autre personnel extérieur ...	1 500,00 €	- 300,00 €	1 200,00 €
...	...			
6413	Personnel non titulaire	20 000,00 €	9 664,00 €	29 664,00 €
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	57 000,00 €	2 900,00 €	59 900,00 €
...	...			
<b>014</b>	<b>ATTÉNUATIONS DE PRODUITS</b>	<b>24 571,00 €</b>	<b>336,00 €</b>	<b>24 907,00 €</b>
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	500,00 €	336,00 €	836,00 €
...	...			
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>40 948,31 €</b>	<b>13 327,91 €</b>	<b>54 276,22 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	40 948,31 €	13 327,91 €	54 276,22 €
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES GESTION COURANTE</b>	<b>150 845,71 €</b>	<b>-2 558,79 €</b>	<b>148 286,92 €</b>
...	...			
65188	Autres	447,71 €	- 347,71 €	100,00 €
65311	Indemnités de fonction	39 900,00 €	- 2 100,00 €	37 800,00 €
...	...			
65315	Formation	300,00 €	- 150,00 €	150,00 €
...	...			
65888	Autres	30,00 €	38,92 €	68,92 €
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>4 325,91 €</b>	<b>100,00 €</b>	<b>4 325,91 €</b>
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>500,00 €</b>	<b>4 100,00 €</b>	<b>4 600,00 €</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>560 050,93 €</b>	<b>27 803,34 €</b>	<b>587 854,27 €</b>

**En section d'investissement :****RECETTES :**

Chapitre/ Comptes	Intitulés	BP 2025	Budget Supplémentaire	Total
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>40 948,31 €</b>	<b>13 327,91 €</b>	<b>54 276,22 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	40 948,31 €	13 327,91 €	54 276,22 €
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>105 197,46 €</b>	<b>- 4 209,94 €</b>	<b>100 987,52 €</b>
10222	FCTVA	15 632,86 €	- 4 209,94 €	11 422,92 €
...	...			
<b>13</b>	<b>Subventions</b>	<b>47 177,00 €</b>	<b>15 937,09 €</b>	<b>63 114,09 €</b>
1323	Département	25 841,00 €	8 715,00 €	34 556,00 €
13251	GFP de rattachement	21 336,00 €	7 222,09 €	28 558,09 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>193 322,77 €</b>	<b>25 055,06 €</b>	<b>218 377,83 €</b>

**DÉPENSES :**

Chapitre/ Comptes	Intitulés	BP 2025	Budget Supplémentaire	Total
<b>001</b>	<b>SOLDE exécution section investissement</b>	<b>87 564,60 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>87 564,60 €</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>23 795,57 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>23 795,57 €</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipements reversées</b>	<b>9 500,00 €</b>	<b>9 500,00 €</b>	<b>19 000,00 €</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisation corporelles</b>	<b>72 462,60 €</b>	<b>15 555,06 €</b>	<b>88 017,66 €</b>
2111	Terrains nus	1 500,00 €	- 1 500,00 €	0,00 €
212	Agencements et aménagements de terrains	5 000,00 €	- 5 000,00 €	0,00 €
2131	Constructions bâtiments publics	10 000,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €
2151	Réseaux de voiries	33 435,00 €	6 565,00 €	40 000,00 €
2152	Installations de voiries	5 000,00 €	- 2 309,94 €	2 690,06 €
21538	Autres réseaux	12 027,60 €	0,00 €	12 027,60 €
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civique	2 000,00 €	- 1 500,00 €	500,00 €
2157	Matériel et outillage technique	500,00 €	1 300,00 €	1 800,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 000,00 €	- 500,00 €	500,00 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	1 500,00 €	- 1 000,00 €	500,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	500,00 €	-500,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>193 322,77 €</b>	<b>25 055,06 €</b>	<b>218 377,83 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2025, ci-dessus, qui équilibre les recettes et les dépenses :
  - o En section de fonctionnement à 587 854,27 €
  - o En section d'investissement à 218 377,83 €

### D2025-08-05 – BUDGET DE L'EAU : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° D2025-06-09 du 25/06/2025 concernant l'affectation définitive des résultats de clôture 2024 à l'exercice 2025 et précise que certains crédits sont insuffisants par rapport aux prévisions et propose de voter le Budget Supplémentaire su service de l'eau suivant :

#### en section d'exploitation :

#### RECETTES :

Chapitre/ Comptes	Intitulés	BP 2025	Budget Supplémentaire	Total
002	Excédent reporté	10 702,88 €	0,00 €	10 702,88 €
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 181,88 €	0,00 €	3 181,88 €
70	VENTES DE PRODUITS	81 500,00 €	2 500,00 €	84 000,00 €
7011	Ventes d'eau	72 000,00 €	2 500,00 €	74 500,00 €
...	...			
75	Autres produits de gestion courante	2 210,00 €	0,00 €	2 210,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>97 594,76 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>100 094,76 €</b>

**DÉPENSES :**

Chapitre/ Comptes	Intitulés	BP 2025	Budget Supplémentaire	Total
011	<b>CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL</b>	31 232,21 €	0,00 €	31 232,21 €
012	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	21 000,00 €	1 200,00 €	22 200,00 €
6215	Personnel extérieur au service	21 000,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
...	...			
014	<b>ATTÉNUATIONS DE PRODUITS</b>	10 800,00 €	0,00 €	10 800,00 €
042	<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	30 995,65 €	0,00 €	30 995,65 €
65	<b>AUTRES CHARGES GESTION COURANTE</b>	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
66	<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	266,90 €	0,00 €	266,90 €
67	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	1 700,00 €	1 300,00 €	3 000,00 €
...	...			
678	Autres charges exceptionnelles	0,00 e	1 300,00 €	1 300,00 €
68	<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	600,00 €	0,00 €	600,00 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>97 594,76 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>100 094,76 €</b>

**En section d'investissement :****RECETTES :**

Chapitre/ Comptes	Intitulés	BP 2025	Budget Supplémentaire	Total
001	<b>Excédent</b>	122 318,32 €	1 675,00 €	123 993,32 €
001	SOLDE exécution section investissement	122 318,32 €	1 675,00 €	123 993,32 €
040	<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	30 996,65 €	0,00 €	30 996,65 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>153 313,97 €</b>	<b>1 675,00 €</b>	<b>154 988,97 €</b>

**DÉPENSES :**

Chapitre/ Comptes	Intitulés	BP 2025	Budget Supplémentaire	Total
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 181,88 €	0,00 €	3 181,88 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	183,00 €	0,00 €	183,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 722,54 €	674,16 €	3 396,70 €
1641	Capital	2 722,54 €	674,16 €	3 396,70 €
21	Immobilisations corporelles	97 226,55 €	1 000,84 €	98 227,39 €
2158	Matériel spécifique d'exploitation	97 226,55 €	1 000,84 €	98 227,39 €
23	Immobilisations en cours	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>153 313,97 €</b>	<b>1 675,00 €</b>	<b>154 988,97 €</b>

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le Budget Supplémentaire du service de l'eau 2025, ci-dessus, qui équilibre les recettes et les dépenses :
  - o En section d'exploitation à 100 094,76 €
  - o En section d'investissement à 154 988,97 €

**D2025-08-06 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° D2025-06-12 du 25/06/2025 concernant l'affectation définitive des résultats de clôture 2024 à l'exercice 2025 et précise que certains crédits sont insuffisants par rapport aux prévisions et propose de voter le Budget Supplémentaire su service de l'assainissement suivant :

**En section d'investissement :****RECETTES :**

Chapitre/ Comptes	Intitulés	BP 2025	Budget Supplémentaire	Total
001	Excédent	127 092,46 €	155 800,00 €	282 892,46 €
001	SOLDE exécution section investissement	127 092,46 €	155 800,00 €	282 892,46 €
021	Virement de la section d'exploitation	71 395,53 €	0,00 €	71 395,53 €
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	31 113,67 €	0,00 €	31 113,67 €
13	Subventions d'investissement reçues	342 760,00 €	- 59 320,00 €	283 440,00 €
1318	Subventions d'équipement reçues <i>État DETR</i> <i>GFP de rattachement Fonds de concours</i> <i>Agence de l'eau</i>	342 760,00 € <i>127 640,00 €</i> <i>59 320,00 €</i> <i>155 800,00 €</i>	- 59 320,00 €	283 440,00 €
16	Emprunts	91 591,57 €	85 760,00 €	177 351,57 €
1641	Emprunts	91 591,57 €	85 760,00 €	177 351,57 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>663 953,23 €</b>	<b>182 240,00 €</b>	<b>846 193,23 €</b>

**DÉPENSES :**

Chapitre/ Comptes	Intitulés	BP 2025	Budget Supplémentaire	Total
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 958,48 €	0,00 €	10 958,48 €
16	Emprunts et dettes assimilées	9 794,75 €	0,00 €	9 794,75 €
21	Immobilisations corporelles	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
23	Immobilisations en cours	623 200,00 €	182 240,00 €	805 440,00 €
2313	Construction	623 200,00 €	182 240,00 €	805 440,00 €
2315	Installation matériel et outillage technique	0,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>663 953,23 €</b>	<b>182 240,00 €</b>	<b>846 193,23 €</b>

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2025, ci-dessus, qui équilibre les recettes et les dépenses :
  - o En section d'exploitation à 150 991,93 €
  - o En section d'investissement à 846 193,23 €

**D2025-08-07 – ADMISSIONS EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire expose à l'assemblée la demande du 25 juin 2025, d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, formulée par le Service de Gestion Comptable de Gien (SGC), pour des dettes de garderie, d'eau et d'assainissement.

Considérant le motif d'irrécouvrabilité invoqué par le SGC, à savoir que le recouvrement des sommes dues de 2023 ne peut être effectué pour le motif : surendettement et décision d'effacement de dettes, Madame CRM est redevable pour le service de la garderie du budget principal de la commune d'un montant de 114,50 €, de l'eau d'un montant de 114,06 € et pour le service assainissement d'un montant de 209,62 € soit un montant total de 438,18 € ;

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des recettes suivantes :
  - Budget principal pour un montant de 114,50 € les crédits sont inscrits en dépenses au compte 6542 « Créances admises en non-valeur » du budget 2025,
  - Budget Eau pour un montant de 114,06 € les crédits sont inscrits en dépenses au compte 6542 « Créances admises en non-valeur » du budget 2025,
  - Budget Assainissement pour un montant de 209,62 € les crédits sont inscrits en dépenses au compte 6542 « Créances admises en non-valeur » du budget 2025,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à liquider ces sommes sur les budgets.

**D2025-08-08 – BAR RESTAURANT : DEMANDE AIDE EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal, que le gérant du BAR RESTAURANT « Le Local des échelles bleues » nous sollicite pour la prise en charge financière d'un mois de loyer.

Considérant qu'il est indispensable de soutenir le commerce local, au vu de l'activité en cette période estivale et du montant du loyer mensuel de 550,00 €.

Après en avoir délibéré, sur la viabilité et le fonctionnement de l'établissement,  
Le Conseil Municipal, à la majorité, (2 absentions : RICHARD Sarah et PINSARD Cécile ainsi que 3 votes contre : SOUILLET Sébastien avec pourvoir de MENEAU Aurélie et ROLET Florent) :

- **DÉCIDE** de prendre en charge le montant du loyer du mois de septembre 2025 de 550,00 € suivant la proposition de Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à liquider cette somme sur le budget 2025 de la Commune qui sera inscrite au compte 65134 – « Aides » et versé directement au Trésor Public,
- **SOLLICITE** un suivi de la Commune sur le fonctionnement de l'établissement.

## D2025-08-09 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire informe l'assemblée délibérante des possibilités de subvention auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully, au titre des Fonds de Concours, pour les travaux de réfection de bâtiments communaux.

### PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX

Dépenses	Montants H.T.	Recettes	Montants
<b>SALON DE TATOUAGE</b>			
XM AMÉNAGEMENTS Réfection menuiserie	5 244,60 €	Demande de subvention déposée auprès du Département Volet 3 Préfecture DETR <i>Subvention demandée : 3 215,00 €, mais refusée.</i>	3 551,00 €
2M ELEC - Ventilation	1 389,34 €		
<b>FOURNIL</b>			
DS TOIT Rénovation couverture	14 270,83 €	Demande de subvention déposée auprès du Département Volet 3 Préfecture DETR <i>Subvention demandée : 3 215,00 €, mais refusée.</i>	4 379,00 €
<b>SALON DE COIFFURE</b>			
XM AMENAGEMENTS Création d'une porte d'entrée	5 068,14 €	Demande de subvention déposée auprès du Département Volet 3 Préfecture DETR <i>Subvention demandée : 1 626,00 €, mais refusée.</i>	1 537,00 €
2M ELEC – Déplacement prises de courant	413,00 €		
<b>ECOLE COMMUNALE</b>			
DS TOIT Travaux couverture	1 570,58 €		
<b>Total des subventions accordées :</b>			<b>9 467,00 €</b>
<b>Total à financer :</b>			<b>18 489,49 €</b>
<b>Demande de Fonds de concours de la Communauté de Communes du Val de Sully 50 %</b>			<b>9 244,75 €</b>
Autofinancement total			9 244,74 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>27 956,49 €</b>	<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>27 956,49 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully, au titre des Fonds de Concours, pour les travaux de réfection de bâtiments communaux,
- **CHARGE** Madame le Maire ou son représentant de toutes les formalités.

**D2025-08-10 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL DE LA FIBRE OPTIQUE (poteaux et enfouissement)**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire informe l'assemblée délibérante des possibilités de subvention auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully, au titre des Fonds de Concours, pour les travaux de construction des infrastructures d'accueil de la fibre optique (poteaux ou enfouissement).

**PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL DE LA FIBRE OPTIQUE**

Dépenses	Montants H.T.	Recettes	Montants
DÉPARTEMENT	18 697,60 €	Fonds de concours CDC	9 348,80 €
		Autofinancement	9 348,80 €
<b>Total</b>	<b>18 697,60 €</b>	<b>Total</b>	<b>18 697,60 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully, au titre des Fonds de Concours, pour les travaux de construction des infrastructures d'accueil de la fibre optique,
- **CHARGE** Madame le Maire ou son représentant de toutes les formalités.

**D2025-08-11 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) TÉLÉCOM 2025**

Pour mémoire, le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L. 45-1, L. 47 et L. 48 du code des postes et des communications électroniques) fixe,

- D'une part, les modalités de mise en œuvre du droit de passage des exploitants de réseaux de communications électroniques ouverts au public sur le domaine public routier et le montant maximal des redevances assorties à l'occupation de ce domaine, en application de l'article L. 47 du code des postes et des communications électroniques,
- D'autre part, le montant maximal des redevances assorties à l'occupation du domaine public non routier, en application de l'article L. 45-1 du même code.

La RODP télécom est issue de l'article R. 20-52 du Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 qui en prévoit les montants d'origine, ainsi qu'une revalorisation au 1er janvier de l'année concernée basée sur la progression de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

L'ensemble du réseau déployé ORANGE sur le domaine public routier de la commune est décrit ci-dessous :

Localisation	Particularité	Linéaire infra souterraine en km	Nombre d'Artère souterraine	Linéaire infra aérienne en km	Surface armoire au sol en m <sup>2</sup>
Rue de Mitouflin et Route de Viglain				0,048	
Les Haudières				0,131	
Norlu					
Place de l'Église, Route de Cerdon et Route de Viglain					
Rue Meunier					
Les Challans					
<b>(connu en 2013) TOTAL</b>		<b>24,717</b>		<b>6,47</b>	<b>0,50</b>

Tarifification proposée :

Le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public routier communal est défini par la formule :

« (Longueur artère aérienne x prix artère aérienne) + (Longueur artère souterraine x prix artère souterraine x nombre d'artères souterraines) + (Surface x nombre de baies posées au sol x Prix m<sup>2</sup>) »

### Montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2025

	ARTERES * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	AUTRES (cabine tél, sous répartiteur) (€ / m <sup>2</sup> )
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	48,65	64,87	Non plafonné	32,44

Après examen des documents et éléments exposés,  
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** qu'une redevance d'occupation du domaine public soit versée à la commune,
- **FIXE** la tarification,
- **PRÉCISE** le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public, pour l'année 2025 sera calculée en fonction des linéaires et surfaces qui seront communiqués par ORANGE et toute autres prestataires intervenant sur la Commune pour le déploiement du réseau de communications électroniques ouverts au public,
- **PRÉCISE** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index TP01 connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.
- **CHARGE** Madame le Maire ou son représentant, d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

## INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

- **Points sur le travail des commissions :**
  - o Commission travaux bâtiments du 05/07/2025 (envoi @ par PP le 09/07).
- **Points sur réunions et commissions extérieures :**
  - o Conseil Communautaire ordre du jour et note de présentation du conseil du 15/07/2025 (envoi @ par Cath le 15/07),
  - o Conseil d'école du 26/06/2025 (envoi @ par Cath le 25/07),
- **Informations diverses :**
  - o Bilan d'activité 2024 du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron,
  - o Rapport d'activité 2024 du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE),
  - o Rapport d'activité et financier 2024 de l'Établissement Public Foncier Local Interdépartemental (EPFLi)
- **Remarques des conseillers :**
  - o Monsieur SOULLIET Sébastien demande l'état d'avancement des travaux de la nouvelle lagune.

*Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint informe les membres que les courriers destinés aux entreprises ont été envoyés, reste le courrier d'information à l'entreprise retenue qui ne peut pas être adressée avant le 22 août. Il relance régulièrement le Maître d'œuvre pour que les travaux débutent.*

Plusieurs questions sont posées concernant l'agent technique actuellement en arrêt maladie. Jusqu'à quelle date est-il arrêté ? Va-t-il reprendre à temps plein ou en temps partiel thérapeutique ? L'agent en remplacement sera-t-il prolongé dans l'un ou l'autre des cas ?

*Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint répond que l'arrêt maladie se termine mi-septembre. Qu'il n'a pas connaissance à ce jour, d'une reprise avec un temps aménagé et qu'il est prématuré de décider de compléter un éventuel temps partiel.*

- Monsieur KOWALZYK Matthieu s'inquiète que les déchèteries du SICTOM de Châteauneuf ne recueillent plus le placo et le plâtre, que ces déchets qui vont finir dans la nature.

*Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint répond que le prestataire de traitement du SICTOM ne prend plus en charge ce type de déchets. Le SICTOM recherche un autre prestataire pour la prise en charge des matériaux du bâtiment.*

- Monsieur ROLET Florent s'interroge sur le stockage à l'atelier municipal, d'un tas important de grattage de route.

*Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint répond qu'effectivement la quantité a été sous-évaluée et que l'emplacement du stockage est peu judicieux.*

- Monsieur GUILLEN Alain fait part d'avoir été interpellé par des habitants lors de l'intervention, en centre bourg et toute une après-midi, de plusieurs véhicules de la Gendarmerie. Il fait part de la crainte des villageois.

*Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint répond que la Gendarmerie est intervenue suite à un décès et qu'il comprend les inquiétudes de la population.*

- Monsieur PORET Patrick sollicite les membres du Conseil pour la notation du concours des maisons fleuries prévue le 27 août 2025 à 18 heures.

Informe que pour les journées du patrimoine, Madame le Maire souhaite mettre en avant la Mairie et sollicite les élus pour des permanences d'une heure et demi le 21 septembre entre 9 h et 16 h.

Rappelle que pour la fête des échelles bleues, une réunion de préparation avec les bénévoles va être programmée et demande l'aide des élus pour la manifestation.

Séance levée à 20 heures 30.

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,**

**Le secrétaire de séance**

**Damien DEGREMONT**

**Patrick PORET**

*Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint informe les membres que les courriers destinés aux entreprises ont été envoyés, reste le courrier d'information à l'entreprise retenue qui ne peut pas être adressée avant le 22 août. Il relance régulièrement le Maître d'œuvre pour que les travaux débutent.*

Plusieurs questions sont posées concernant l'agent technique actuellement en arrêt maladie. Jusqu'à quelle date est-il arrêté ? Va-t-il reprendre à temps plein ou en temps partiel thérapeutique ? L'agent en remplacement sera-t-il prolongé dans l'un ou l'autre des cas ?

*Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint répond que l'arrêt maladie se termine mi-septembre. Qu'il n'a pas connaissance à ce jour, d'une reprise avec un temps aménagé et qu'il est prématuré de décider de compléter un éventuel temps partiel.*

- Monsieur KOWALZYK Matthieu s'inquiète que les déchèteries du SICTOM de Châteauneuf ne recueillent plus le placo et le plâtre, que ces déchets qui vont finir dans la nature.

*Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint répond que le prestataire de traitement du SICTOM ne prend plus en charge ce type de déchets. Le SICTOM recherche un autre prestataire pour la prise en charge des matériaux du bâtiment.*

- Monsieur ROLET Florent s'interroge sur le stockage à l'atelier municipal, d'un tas important de grattage de route.

*Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint répond qu'effectivement la quantité a été sous-évaluée et que l'emplacement du stockage est peu judicieux.*

- Monsieur GUILLEN Alain fait part d'avoir été interpellé par des habitants lors de l'intervention, en centre bourg et toute une après-midi, de plusieurs véhicules de la Gendarmerie. Il fait part de la crainte des villageois.

*Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint répond que la Gendarmerie est intervenue suite à un décès et qu'il comprend les inquiétudes de la population.*

- Monsieur PORET Patrick sollicite les membres du Conseil pour la notation du concours des maisons fleuries prévue le 27 août 2025 à 18 heures.

Informe que pour les journées du patrimoine, Madame le Maire souhaite mettre en avant la Mairie et sollicite les élus pour des permanences d'une heure et demi le 21 septembre entre 9 h et 16 h.

Rappelle que pour la fête des échelles bleues, une réunion de préparation avec les bénévoles va être programmée et demande l'aide des élus pour la manifestation.

Séance levée à 20 heures 30.

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,**



**Damien DEGREMONT**

**Le secrétaire de séance**



**Patrick PORET**